

## DIGUE : pourquoi cette précipitation à reconstruire de la part de l'actuelle municipalité ?

### En effet :

- Les enrochements posés en 2008 remplissent parfaitement leur rôle, les portions de digue non détruites également (plus de 50 % sont encore en bon état).  
L'argumentation sur la sécurité des biens et des personnes n'en est donc pas une.
- il y a unanimité pour dire que la plage devrait tôt ou tard être rechargée en sable.

Dans la **définition du programme** communal de Maîtrise d'Ouvrage publié en avril 2012, on peut lire en page 7 :

Une opération de réensablement massif de la plage de Wissant est envisagée dans le cadre du projet CALAIS 2015 avec 300 à 400 000 m<sup>3</sup> de sable provenant des futurs travaux. Cependant, ce rechargement (potentiel) de sable ne peut pas être intégré dans le programme des travaux car il s'agit de deux marchés différents et de deux autorisations de travaux distinctes. De plus, il ne faudrait pas qu'un report ou échec d'un projet mette en péril l'autre. Le maître d'œuvre devra donc concevoir l'aménagement sans intégrer ce rechargement potentiel mais en analysant les impacts dans le cas d'une réalisation.

Nos services techniques de l'Etat seraient donc incapables de gérer la synchronisation ? Il semble qu'en France on soit capable de beaucoup plus compliqué.

Par ailleurs, on peut lire en page 21 du même document :

**COMMUNE DE WISSANT**

**DESCRIPTION DE LA SOLUTION « TALUS EN ENROCHEMENTS »**  
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA DIGUE-PROMENADE DE WISSANT.

### 1.10.5 PROJET DE REENSABLEMENT DE LA BAIE DE WISSANT

Depuis le début des années 2000, un projet de réensablement de la baie de Wissant a été étudié dans l'objectif de réduire les effets de l'érosion intense que subit la plage depuis plusieurs années. Des études ont été menées en 2004 par le CETMEF et l'ULCO – GEODAL puis en 2006 par le SMC0 (études SOGREAH) afin d'étudier le réensablement de la baie. Les études SOGREAH ont également consisté à rechercher des gisements potentiels de sables pouvant être utilisé à Wissant. Il est indiqué que seul le sable présent à Calais présente des caractéristiques intéressantes sous réserve de validation par des analyses complémentaires.

Le projet de rechargement initial consiste au transfert de 306 000 m<sup>3</sup> de sable sur une longueur de 2 500 m et permettant de créer une berme de haute plage sur une largeur de 30 m à une cote +4,70 m IGN69 (+8,55 m CM). Des rechargements réguliers sont également envisagés pour compenser les pertes de sables.

Dans le cadre du projet Calais Port 2015, il est envisagé de draguer une grande quantité de sable. La région, maître d'ouvrage de ce projet, s'est engagée à réserver ce sable au projet de réensablement de Wissant.

La création du projet Calais Port 2015 va faire l'objet d'une mise en concession avec un lancement d'une procédure de consultation courant 2012. Le concessionnaire sera chargé de concevoir (excepté l'avant projet en cours) le projet, de le construire puis de l'exploiter.

A l'heure d'aujourd'hui, et avec toutes les réserves utiles, le concessionnaire devrait être choisi pour fin 2013. Les études et les travaux démarreraient alors début 2014 avec une possibilité de mise à disposition du sable de Calais (sous réserve de compatibilité technique) entre 2015 et 2017 selon le programme envisagé par le futur concessionnaire. De nombreuses incertitudes existent sur cette hypothèse de calendrier à l'heure actuelle car le planning dépendra de l'organisation mise en place par le futur concessionnaire. Compte tenu des études qui resteront à mener, il est peu probable d'envisager le projet avant 2016.

Les travaux de reconstruction de la digue devront être réalisés avant cette échéance afin de préserver la sécurité des biens et des personnes et rétablir l'aspect touristique de la digue promenade.

Le maître d'œuvre chargé de la reconstruction de la digue de protection envisagera la construction de cet ouvrage indépendamment du réensablement. Toutefois, il devra concevoir un aménagement qui sera compatible avec le projet de réensablement. Des modélisations physiques en canal à houle seront ainsi à prévoir pour vérifier le comportement de l'ensemble digue (bathymétrie avant et après réensablement).

**Finalemment** : le planning vraisemblable est-il sincèrement aussi éloigné de celui de Calais Port 2015, grâce auquel de très importantes quantités de sable compatible vont être disponibles ?

En effet, au stade actuel d'avant projet, le chantier « digue » est loin de pouvoir débiter :

- aucune des enquêtes publiques n'est lancée,
- le financement n'est pas encore assuré, les demandes d'aide à la Région et au Département ne sont pas encore déposées,
- la concertation pendant toute la durée du projet, avec les habitants, les associations, et autres personnes concernées n'ayant pas eu lieu, on peut penser qu'il y aura des recours.

Page 31...un rêve pour campagne électorale ?

## 5 PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel de réalisation est présenté sur la page suivante. Il intègre les aspects :

- Etudes de conception
- Dossiers réglementaires
- Réalisation des travaux

L'opération est prévue sur une durée estimative de 30 mois à partir de la consultation du maître d'œuvre, y compris une période d'arrêt de chantier sur 2 mois lors de la saison estivale.

Les études réglementaires viennent comme un jalon important, les travaux ne pouvant être démarrés que lorsque l'arrêté préfectoral d'autorisation est signé par le préfet.

Compte tenu de la saison estivale pendant laquelle les travaux ne pourront pas être réalisés, nous proposons de réaliser les travaux lourds de la digue fin 2013 et début 2014 puis de réaliser la partie aménagement et intégration urbaine et paysagère après la trêve estivale.

La fin prévisionnelle des travaux de reconstruction de la digue est souhaitée pour fin 2014.

Concernant le projet de réensablement de la baie de Wissant à partir du clapage des sables issus du projet de port Calais 2015, le planning envisagé par la Région Nord-Pas-de-Calais, dans l'état d'avancement actuel du dossier, indique que les travaux ne débuteront pas avant 2016, la consultation du concessionnaire étant très longue. Il est donc peu probable que le sable de Calais soit disponible en même temps que les travaux de création de la digue. Il vaut mieux envisager un réensablement à partir de 2016, hypothèse optimiste.

Le dossier d'autorisation devra prévoir les éventuelles dérives de ce projet de réensablement dont la dissociation de réalisation semble ainsi inévitable en termes de planification.